

Assises de la rivière Loiret

Compte-rendu de décision de la convention du 13 mai 2022

Centre culturel l'Alliage
1 rue Michel Roques - Olivet

Présents :

Matthieu SCHLESINGER, Vice-président Orléans Métropole, Président de la CLE
Michel LECLERCQ, Maire-adjoint Olivet, Vice-président de la CLE
Gérard MALBO, Vice-président Etablissement public Loire
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY, Conseillère déléguée Orléans Métropole
Sandrine LEROUGE, Orléans Métropole
Alain MARSEILLE, Adjoint au maire Saint-Cyr-en-Val
Michel VASSELON, Saint-Cyr-en-Val
Michèle DOLLEANS, Conseillère municipale Mareau-aux-Prés
Alexandre NIOCHE, Vice-président Chambre d'agriculture du Loiret
Claude LANCRENON, Président Association Syndicale Rivière du Loiret (ASRL)
Bernard LELEU, Vice-président Association Syndicale Rivière du Loiret (ASRL)
Jérôme RICOU, Association Syndicale Rivière du Loiret (ASRL)
Hugo LEPETIT, Technicien de rivière - Association Syndicale Rivière du Loiret (ASRL)
Didier PAPET, Association Loiret Nature Environnement
Patrick HERVET, Comité départemental de canoë-kayak du Loiret
Pascal COLLET, Comité départemental d'aviron du Loiret
Gilles LOMBARD, Aviron Club Orléans Olivet
Isaline BARD, DDT du Loiret
Nicolas-Gérard CAMPHUIS, Agence de l'eau Loire Bretagne
Pierre TOUZAC, Agence de l'eau Loire Bretagne
Pauline CHOUCARD, Agence de l'eau Loire Bretagne
Chrystelle AUTERIVES, BRGM
Alain SAADA, BRGM
Elodie FRANCOIS, Responsable environnement – Ville d'Olivet
Benoit LOUCHARD, Chef d'équipe eau-environnement - Chambre d'agriculture du Loiret
Maxime TOURNE, Responsable du service Risque et Résilience – Orléans Métropole
Benoit ROSSIGNOL, Directeur Ressource en eau - Etablissement public Loire
David MAFFRE, Chargé de mission « continuité écologique » - Etablissement public Loire
Sophie DERUYVER, Chargée de mission SAGE Val Dhuy Loiret - Etablissement public Loire

Bureaux d'études :

Gaëlle CHEVILLOTTE et Jean-Baptiste NARCY, AsCA
Sylvie CARTIER, MarkediA

La Convention des Assises de la rivière Loiret, réunie à l'initiative du Président de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Val Dhuy Loiret, Matthieu SCHLESINGER, avait pour objectif de clôturer les Assises de la rivière Loiret en assurant l'expression de l'ensemble des points de vue, et de créer une dynamique pour l'avenir à partir d'une priorisation de l'action. De 14 à 18 heures, la convention s'est déroulée en deux temps.

Partie 1

Clôture des Assises de la rivière Loiret

Matthieu SCHLESINGER ouvre la convention en rappelant les objectifs et la méthode en deux temps : capitaliser sur l'ensemble du travail effectué pendant la durée des Assises pour consolider une vision du Loiret, en formalisant les points qui font consensus et ceux qui font débat. À cet effet, il remercie le travail effectué par le groupe de travail animé par Michel LECLERCQ, qui a permis de rédiger un texte résumant les éléments de consensus ou de divergence ainsi qu'un certain nombre de points de vigilance.

Une synthèse du document préalablement envoyé aux participants est présentée par Sophie DERUYVER. Les participants sont invités à exprimer leurs positions et à se prononcer sur le document. Les débats se concentrent principalement sur l'analyse de la complexité du fonctionnement du Loiret (peut-on attendre que des solutions d'hydromorphologie mises en œuvre sur d'autres rivières apportent les mêmes bénéfices sur le Loiret ?), l'importance des résurgences sur le linéaire du Loiret, le rôle (positif ou négatif) de l'aménagement de banquettes, les mécanismes influant sur le débit et le niveau du cours d'eau, les derniers retours d'expérience sur les inondations suite aux travaux sur le Dhuy...

En particulier, l'ASRL, par la voix de son Président, présente son analyse (Cf. présentation jointe), l'Agence de l'eau Loire Bretagne fait part de ses retours et le BRGM souligne la complexité du fonctionnement du Loiret. À la lumière des échanges et des remarques exprimées, plusieurs points du document de synthèse sont clarifiés ou ajustés :

- Ajout d'une mention sur le fait que les schémas présentant les différents types d'outils dans les scénarios proposés ne doivent pas être considérés comme des plans précis d'intervention.
- Nécessité de tenir compte des interactions existantes entre certains tronçons.
- Complément apporté concernant les craintes exprimées par l'ASRL en cas de réduction de la section de passage de l'eau par l'aménagement de banquette : précision apportée sur les conséquences potentielles de la mise en œuvre de ce type d'aménagement avec un apport important de matériau dans le lit du cours d'eau et le risque inhérent d'obstruction des résurgences.

Le document ainsi amendé (Cf. document joint) est approuvé à l'unanimité.

Partie 2

Se projeter dans l'avenir et prioriser l'action : la réflexion est finalement menée en séance plénière en décidant de se concentrer sur le tronçon 1 à l'amont du Loiret.

Les solutions identifiées pour le tronçon 1 par les Assises de la rivière Loiret sont présentées (Cf. infographie jointe). La démarche adoptée se veut pragmatique, de façon à identifier les actions sur lesquelles il est possible d'avancer collectivement.

Action 1 : remplacement de la grille en sortie du parc floral

Les effets négatifs de la grille, dans son état actuel, sont exposés : rétention d'eau et création d'embâcles provoquant un effet de seuil (les branchages viennent s'agglutiner), impact visuel paysager, potentiel effet sur le débit sortant du Bouillon (pas de consensus sur ce point).

Il est rappelé que la grille répond à une obligation réglementaire en entrée et en sortie d'un parc zoologique et avait initialement pour vocation d'éviter le passage de canards plongeurs.

Les participants s'accordent sur la nécessité de trouver une solution technique assurant la fermeture du parc, tout en garantissant le libre écoulement de l'eau. Des scénarios techniques ont d'ailleurs été étudiés : ponton qui remonte avec le niveau d'eau, système de rideau d'eau, dégrilleur... La pertinence d'un système subaquatique est remise en question dès lors qu'il n'y a plus de canards plongeurs sur le site.

Les élus de la Métropole d'Orléans étant décideurs, le président de la CLE propose de rédiger un courrier à destination du président de la Métropole pour l'alerter sur le sujet, l'inviter à supprimer la grille actuelle et à trouver une solution qui favoriserait l'écoulement des eaux.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Action 2. Parc floral : expérimentation de restauration écologique et amélioration de la qualité des eaux

La restauration écologique des berges est envisagée dans l'optique de gains paysagers, écologiques (amélioration de la biodiversité, accélération du débit du Loiret permettant d'amoinrir l'augmentation de la température de l'eau, etc.), d'apprentissage sur le fonctionnement du Loiret en vérifiant notamment les hypothèses sur les effets des banquettes. Il est rappelé qu'il conviendrait d'enlever le géotextile installé depuis une dizaine d'années sur les berges. Les gains potentiels sur la masse d'eau et les milieux devraient contribuer à un meilleur fonctionnement du cours d'eau.

Les participants émettent plusieurs recommandations pour la conduite du projet :

- Fixer clairement les enjeux et poser l'ensemble des objectifs recherchés
- Apporter des gains significatifs en termes de biodiversité et de fonctionnement hydraulique et mettre la balance avantages/inconvénients en perspective avec le montant des investissements (estimés à ce stade à environ 400 000 €).
- Adopter une double démarche d'expérimentation en intégrant la multiplicité de contraintes et d'incertitudes : alimentation du Loiret par les résurgences, continuités sur la rivière, maîtrise du risque d'inondation, potentiels effets sur le débit à la source du Bouillon... « Double » signifie de conduire l'expérimentation en englobant aussi bien la démarche de conception des aménagements, que le suivi dans le temps des effets obtenus à partir d'un niveau initial. Cette démarche doit permettre d'identifier si les solutions envisagées sont reproductibles à d'autres endroits du Loiret en reprenant la même démarche de conception.
- Inscrire ces actions dans le cadre du contrat territorial Val Dhuy Loiret, avec la possibilité de financements de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département.

La démarche souhaitée par les participants se veut donc apprenante, pour avancer de façon pragmatique : « ne pas jouer aux apprentis sorciers », « avancer avec prudence, progressivement, sans pour autant sanctuariser ce tronçon artificialisé de longue date ».

Il est rappelé qu'en cas d'aménagement de banquettes, leur positionnement devra être étudié précisément, les représentations actuelles correspondant uniquement à des vues d'artistes. D'autre part, l'exemple du Dhuy montre que les banquettes peuvent se déplacer en fonction de la dynamique de la rivière.

Il conviendra bien évidemment d'avoir l'accord du Parc floral et donc de la Métropole.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Action 3. Espaces publics entre le pont Bouchet et le pont Cotelle : expérimentation de restauration écologique et amélioration de la qualité des eaux

Le Président de la CLE propose d'attendre le retour de l'expérimentation en amont avant d'envisager un aménagement sur l'ensemble de ce linéaire.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Action 4. Espaces publics au niveau du Bras des Montées : expérimentation de restauration écologique et amélioration de la qualité des eaux sur les parcelles publiques

Le Président de la CLE estime que le projet Comet peut s'avérer une opportunité. En effet, il est question de transformer le parking VIP du Zenith à Olivet en un parking pour les autocars, d'où de nécessaires aménagements à réaliser par la Métropole. La ville d'Olivet pourrait conditionner son accord sur le projet à une revégétalisation des berges, là encore dans une logique expérimentale, d'autant que des travaux de végétalisation des berges étaient initialement prévus par le projet. L'aménagement d'un parking perméable aux eaux pluviales ne semble pas possible pour des autocars.

La présence de nombreuses résurgences demandera d'étudier avec une grande attention l'emplacement de potentielle banquettes et d'en mesurer les impacts, alors même que le Bras des Montées apporte très peu d'eau en période d'étiage (amont à sec pendant 3 mois de l'année).

Conclusion

Sur ces bases, le Président de la CLE propose de demander à la Métropole un calendrier d'intervention pour avancer sur l'amélioration du fonctionnement du Loiret et mettre en place une méthode de travail basée sur l'expérimentation. Cela prendra du temps. Le lancement des travaux sera conditionné par les apports des études requises et la certitude de bénéfices suffisants apportés par les actions envisagées.

Dans cette perspective, il conviendra d'avoir une expression raisonnable des besoins en termes d'études (lister les données à suivre) et de définir les acteurs qui pourraient les mener, si besoin en passant par les sciences participatives. Les suivis devront être envisagés dans un objectif d'action, dans un contexte d'incertitudes résultant de la complexité du fonctionnement du Loiret.

Le Président de la CLE conclut en soulignant que l'immobilisme n'a jamais été la réponse pour gérer le Loiret : *« Il convient d'inventer la manière d'adapter le Loiret aux défis de notre temps, en y allant collectivement. Le Loiret ne peut rester identique compte tenu de tous les impacts autour »*. Il remercie l'ensemble des contributeurs qui ont su avancer dans un état d'esprit constructif qui témoigne de l'attachement de chacun pour le Loiret, ainsi que les bureaux d'études qui ont accompagné cette démarche.